

## PRÉSENTATION AUX EXAMENS

L'école de conduite s'engage à présenter l'élève aux épreuves du permis de conduire, **sous réserve qu'il ait atteint le niveau requis (les quatre étapes de synthèse devraient être validées) et dans la limite des places d'examen attribuées par l'administration à l'école de conduite.**

**En cas de non-respect par l'élève des prescriptions pédagogiques de l'école de conduite ou du calendrier de formation, l'école de conduite se réserve la possibilité de surseoir à sa présentation aux épreuves du permis de conduire.**

Le responsable de l'école de conduite en informera l'élève par écrit et de façon motivée.

L'élève pourra contester cette décision par écrit et de manière motivée.

Après entretien avec le responsable pédagogique de l'école de conduite rolling, l'élève pourra, à son libre choix, se présenter à l'examen.

En cas d'échec aux examens et après accord sur les besoins de formation supplémentaire, l'école de conduite s'engage à représenter l'élève dans les meilleurs délais, dans la limite des places d'examen qui lui seront attribuées par l'administration.

Les frais afférents aux présentations supplémentaires seront à la charge de l'élève et seront facturés au tarif en vigueur à la date de ces nouvelles présentations.

Pour tout examen théorique ou pratique, l'élève sera accompagné **par un moniteur diplômé.**

---